

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HERAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS**

Séance du jeudi 13 avril 2023
Délibération n°2023-07

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 9
Représentés : 4

Votes :

Pour : 13
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 6 avril 2023 (par mail)
Date d'affichage de la convocation : jeudi 6 avril 2023

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Thierry AILLAUD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Gaëlle ROUX-MENON, Jean Michel CLAREY

Absents :

Absents excusés : Catherine DUSCHA, Séverine RAMON, Bernard TREMOULET, Yves LEBORGNE

Pouvoirs : Catherine DUSCHA à Claudie BERARD, Séverine RAMON à Valérie GROS, Bernard TREMOULET à Alain FOURNIER, Yves LEBORGNE à Thierry AILLAUD

Secrétaire de séance : Valérie GROS

Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune

Claudie BERARD, adjointe au Maire, déléguée aux finances, après avoir présenté au Conseil Municipal les comptes administratifs et de gestion 2022, rappelle qu'après avoir entendu les propositions et demandes des différentes commissions de la commune depuis le début de l'année 2023, ce budget a été présenté et discuté lors de la réunion de la commission finances du 06 avril 2023. Il a également été présenté et discuté en séance privée du Conseil municipal, le 11 avril 2023.

Elle présente maintenant au Conseil Municipal le budget primitif communal de l'exercice 2023.

Un diaporama des projets de dépenses et de recettes est diffusé sur vidéo projecteur. Le budget étant présenté et soumis au vote par chapitre, Claudie BERARD commente et

explique chaque proposition chiffrée et répond aux questions des membres du Conseil Municipal.

Cette présentation sera mise à disposition du public en mairie et communiqué sur le site internet de la Commune sous sa forme synthétique.

Le budget communal 2023 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **922 201 euros** pour ce qui concerne la section de fonctionnement, et à la somme de **1 338 784 euros** pour ce qui concerne la section d'investissement.

Il est établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libelle	Dépenses
011	Charges à caractère général	268 925 €
012	Charge de personnel	346 500 €
65	Charge de gestion courante	106 686 €
66	Charges financières	22 640 €
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements	19 000 €
022	Dépenses imprévues	57 280 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	821 031 €
023	Virement à la section d'investissement	101 170 €
	Total	922 201 €

RECETTES

Chapitre	Libelle	Recettes
013	Atténuations de charges	34 000 €
70	Produits de service	61 136 €
73	Impôts et taxes	536 677 €
74	Dotation, Subventions	145 328 €
75	Revenus d'immeubles	30 000 €
76	Produits financiers	3 000 €
77	Produits exceptionnels	6 000 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	816 141 €
002	Excédent reporté de 2021	106 060 €
	Total	922 201 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre/Opération	Libelle	Dépenses
REPORT 2022		- 464 267 €
1641	Emprunts en euros	40 043 €
	Dépôts et cautionnement	390 €
OP 10	Bâtiments divers	14 000 €
OP 17	P.L.U.	25 000 €
OP 40	Bâtiments scolaires	304 864 €
OP 41	Plateau Sportif	136 000 €
OP 55	Voiries	251 720 €
OP 80	Electricité	45 000 €
OP	Nouvelle Mairie	30 000 €
OP 70	Matériel divers	20 000 €
OP 7	Matériel Informatique	7 500 €
Total		1 338 784 €

RECETTES

Chapitre/art	Libelle	Recettes
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	100 000 €
10222	FCTVA	134 994 €
10223	TLE	8 425 €
1068	Affectation résultat fonctionnement	150 000 €
13	Subventions	824 405 €
1641	Emprunt	100 000 €
021	Virement de la sc° de fonctionn	101 170 €
040	Opérations d'ordre (amortissements)	19 000 €
Total		1 338 784 €

Dans la section de fonctionnement, le compte 6574 permet d'attribuer les subventions aux associations. Celles-ci se répartissent comme suit :

Nom de l'Association	Montant attribué
Association des Parents d'élèves	1 500,00 €
Les 3A	800,00 €
Restaurants du Cœur	500,00 €
Espoir pour un enfant	300,00 €

La diane de Boscorre	1 100,00 €
Le syndicat de chasse	900,00 €
l'AFA	5 000,00 €
ALBE	500,00 €
Association Max rouquette	2 900,00 €
Vivre à Madagascar	300,00 €
La cigale Verte	300,00 €
Association des Circ'ouités	2 000,00 €
Les amis des chats	100,00 €
TOTAL affecté au c/6574	15 550,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à la somme de **922 201 €** en dépenses et en recettes,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement à la somme de **1 338 784 €** en dépenses et en recettes.

Fait à ARGELLIERS, le 13/04/2023
 Acte rendu exécutoire
 Après envoi en préfecture le 19/04/2023
 Après affichage le 19/04/2023

Le Secrétaire
 Valérie GROS

Le Maire
 Pierre AMALOU